Accusé de réception en préfecture 34-213401425-20231221-lmc19019-AR-1-1 Date de télétransmission : 21/12/23

Date de télétransmission : 21/12/23 Date de publication: 22/12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_231221_149

portant sur

CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION AVEC LA SOCIÉTÉ 4F SÉCURITÉ

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le code de la commande publique et en particulier l'article R2122-8 relatif à la procédure sans publicité, ni mise en concurrence,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la ville de Lodève de conclure un contrat d'entretien du système vidéoprotection,

DÉCIDE

- ARTICLE 1 : de conclure un contrat d'entretien du système de vidéoprotection de la ville de Lodève avec la société 4F Sécurité, domiciliée 39 rue Pomier Layrargues, 34070 Montpellier, représentée par Madame Nadia MATI, gérante associée,
- **ARTICLE 2**: de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans le contrat, annexé à la présente décision,
- ARTICLE 3 : de préciser que le montant forfaitaire annuel de la prestation s'élève à quatre-centquatre-vingt-dix-neuf euros Hors Taxes (499,00 € HT),
- ARTICLE 4 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 011, article 6156,
- **ARTICLE 5**: de dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Fait à Lodève, le vingt et un decembre deux mille vingt-trois,

Le Maire Gaëlle LEVEQUE



CONDITIONS PARTICULIERES DE PRESTATION D'ENTRETIEN DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Entre

La société 4F SECURITE, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, domiciliée 39 rue Pomier LAYRARGUES 34070 MONTPELLIER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 904 106 903, représentée par Mme Nadia MATI, gérante associée unique ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après « le Prestataire »

Et

Raison sociale	MAIRIE DE LODEVE
Forme juridique	Commune
NOM (+ fonction si PM)	Gaëlle LEVEQUE _ Maire
Adresse	Hôtel de Ville _ 34700 LODEVE
Téléphone	04.67.88.86.00
Email	mairie@lodeve.com

Ci-après « le Client » Ensemble, « les Parties »

Il a été convenu ce qui suit :

Le Client déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente du Prestataire et les avoir acceptées intégralement et sans réserve en les paraphant et signant. Les Conditions Générales de Vente, lues intégralement et acceptées sans réserve, s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations fournies directement par la Société. Elles font partie intégrante du présent contrat.

Le Client reconnaît avoir pu négocier chacune des clauses du présent contrat, notamment en s'adressant au représentant de la Société avant sa conclusion.

Par ailleurs, Les Parties se sont rencontrées et ont négocié ensemble et de bonne foi un accord global et cohérent, satisfaisant chacune d'entre elles.

Les Parties ont ainsi établi le présent contrat de prestation de service qui emporte novation par rapport à tous autres accords éventuellement conclus au préalable entre elles et qui auraient pour objet les mêmes prestations.

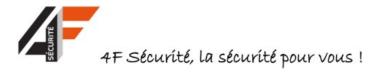
Les Parties reconnaissent avoir librement négocié entre elles l'ensemble des termes et conditions du présent contrat, aucune condition n'ayant été soustraite à la discussion des Parties. En tant que de

4F SECURITE – Siège social : 39 rue Pomier LAYRARGUES 34070 MONTPELLIER

4F SECURITE – Siège social : 39 rue Pomier LAYRARGUES 34070 MONTPELLIER

SARL au capital de 2 000 € - n° TVA FR 28904106903 – SIREN 904 106 903 RCS MONTPELLIER – APE 8020Z – Agrément CNAPS AUT-0342121-01-04-20210805289 - Responsabilité civile professionnelle n° HA RCP0335333

Rappel : art. L612-14 du Code de la sécurité intérieure : L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



besoin, les Parties déclarent par conséquent que le contrat constitue un contrat de gré à gré au sens de l'article 1110 du Code civil.

Les Parties déclarent en outre avoir chacune sollicité auprès de l'autre Partie, préalablement aux présentes, l'ensemble des informations ayant une importance déterminante de son consentement et se satisfaire des réponses apportées par l'autre Partie. Chaque Partie reconnait en conséquence l'exécution par l'autre Partie de son devoir légal d'information au sens de l'article 112-1 du Code civil lors de la conclusion du présent bail.

Enfin, les Parties reconnaissent avoir négocié de bonne foi de présent contrat, chacune ayant eu le temps de consulter ses conseils et d'apprécier par elle-même la portée de ses engagements, avant de procéder à sa signature.

La Prestataire exerce son activité selon agrément n° AUT-034-2121-01-04-20210805289 délivré en date du 4 janvier 2022, par le conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS).

ARTICLE 1 - ETENDUE DE LA PRESTATION

Le présent contrat de maintenance comprend :

- ⇒ 1 visite d'entretien par an,
- ⇒ L'intervention sous 24h ouvrables 6 jours sur 7 (Dimanche et jours fériés exclus),
- ⇒ La main-d'œuvre et les déplacements des visites et dépannages.

Le montant de cette prestation est de 499,00€HT/an.

Les visites de vérification comprennent :

- Le contrôle visuel de l'installation de sûreté et de l'état de ses éléments.
- Le contrôle des alimentations.
- o Les essais de fonctionnement de chaque élément et de l'ensemble du système de sûreté.
- o La vérification des données enregistrées.
- Les mesures et réglages.
- La remise d'un rapport de visite (pour intégration par vos soins dans votre registre de maintenance).

Périodicité:

☐ Annuelle

ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUE DU LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Le contrat sera exécuté sur le site du client, la ville de lodeve.

ARTICLE 3 - DUREE

La durée initiale du contrat est d'un an à compter du 01/01/2024. Le présent contrat est renouvelé par tacite reconduction. Les deux Parties peuvent mettre fin au présent contrat en adressant à

4F SECURITE – Siège social : 39 rue Pomier LAYRARGUES 34070 MONTPELLIER

SARL au capital de 2 000 € - n° TVA FR 28904106903 – SIREN 904 106 903 RCS MONTPELLIER – APE 8020Z – Agrément CNAPS AUT-0342121-01-04-20210805289 - Responsabilité civile professionnelle n° HA RCP0335333

Rappel : art. L612-14 du Code de la sécurité intérieure : L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à
l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



4F Sécurité, la sécurité pour vous !

l'autre Partie une demande de résiliation en lettre recommandée avec accusé de réception au moins 3 mois avant le terme du présent contrat.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS DIVERSES

Indépendance des clauses

Toutes les charges, clauses et conditions du présent contrat sont des clauses essentielles et déterminantes, sans lesquels les Parties n'auraient pas contracté.

Cependant, dans le cas où une clause du contrat serait ou deviendrait nulle, annulable, ou non exécutoire, la validité des autres clauses du contrat, ne serait pas remise en cause.

Lieu et date de conclusion du contrat

Le contrat est réputé conclu au lieu et à la date mention<mark>nés au pied du présent contrat écrit à compt</mark>er de zéro heure du jour.

Langue

La langue du contrat faisant foi est la langue française. Toute traduction du Contrat est fournie uniquement à titre d'information et n'a pas de valeur juridique.

Attribution de juridiction

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Strasbourg.

Election de domicile

Pour l'exécution du présent acte et de ses suites, les parties élisent domicile :

- Le Prestataire : à l'adresse de son siège social telle que mentionnée en-tête des présentes ;
- Le Client : à l'adresse définie en-tête des présentes.
- ☐ Le Client reconnaît avoir lu et accepté sans réserve les conditions générales de vente du Prestataire ci-annexées.

Fait à Montpellier.... Le 20/12/2023.....

Précéder les signatures des mentions « lu et approuvé sans réserve »

Le Prestataire

Le Client

4F SECURITE — Siège social : 39 rue Pomier LAYRARGUES 34070 MONTPELLIER

SARL au capital de 2 000 € - n° TVA FR 28904106903 — SIREN 904 106 903 RCS MONTPELLIER — APE 8020Z — Agrément CNAPS AUT-0342121-01-04-20210805289 - Responsabilité civile professionnelle n° HA RCP0335333

Rappel : art. L612-14 du Code de la sécurité intérieure : L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient